

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** NETTOYANT CALE & SALLE DES MACHINES.  
Art-Nr 1.0304.07319.00000  
02.7319.00

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Aucune information disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur** Yachticon A. Nagel GmbH  
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt  
Téléphone +49 40 511 3780, Fax +49 40 51 74 37  
E-Mail yachticon@yachticon.de  
Internet www.yachticon.de

### Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80  
Fax +49 40 51 74 37  
E-mail (personne compétente):  
yachticon@yachticon.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Renseignements en cas d'urgence** Giftinformationszentrale Berlin  
Téléphone +49 (0)30 30686700  
Renseignements en allemand.

## ! SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**! Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Eye Dam. 1	H318	
------------	------	--

### ! Consignes en cas de risques pour la santé

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

### ! Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**



GHS05

**! Mot signal**

Danger

**! Consignes en cas de risques pour la santé**

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**Consignes de sécurité**

**! Prévention**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**! Réaction**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

**! Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

Alcool gras C12-14 éthoxylé, laurylamine

**2.3. Autres dangers**

**! Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**! SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges**

**! Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
1310-73-2	215-185-5	hydroxyde de sodium	< 0,5	Skin Corr. 1A, H314
68439-50-9	Polymer	Alcool gras C12-14 éthoxylé	< 10	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Acute 1, H400
31017-83-1		laurylamine	< 5	Acute Tox. 4 (oral), H302 / Eye Dam. 1, H318
7320-34-5	230-785-7	tetrapotassiumpyrophosphate	< 5	Eye Irrit. 2, H319

**REACH**

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
1310-73-2	hydroxyde de sodium	01-2119457892-27-XXXX
7320-34-5	tetrapotassiumpyrophosphate	01-2119489369-18-XXXX

**Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII**

moins de 5 % agents de surface cationiques

5 % ou plus, mais moins de 15 % agents de surface non ioniques

parfums

---

## ! SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### ! Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.  
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### ! Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.  
Rincer la bouche et le nez avec de l'eau.

#### ! Après contact avec la peau

Laver avec beaucoup d'eau.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Enlever les lentilles de contact.

#### ! Après ingestion

Ne pas faire vomir.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools  
produits extincteurs en poudre  
dioxyde de carbone  
eau pulvérisée

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire  
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Vapeurs nitreuses ( NOx )  
Oxyde de carbone (CO)  
Oxydes de phosphore (ex. Pentoxyde de phosphore)  
Dioxyde de carbone

Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas exclue.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

#### Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Refroidir le récipient avec de l'eau.

Si possible sans risque, enlever les conteneurs de la zone de danger.

---

## ! SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

- Veiller à assurer une aération suffisante.
- Utiliser un vêtement de protection individuelle.
- Ne pas respirer les vapeurs.
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Eloigner les personnes non protégées.
- En cas d'action exercée par les vapeurs et les aérosols, porter une protection respiratoire appropriée.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Diluer avec beaucoup d'eau.
- Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.
- Informers les autorités compétentes en cas de pénétration dans les eaux ou les canalisations.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pomper les quantités importantes.
- Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
- Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).
- Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.
- Assurer une aération suffisante.

### 6.4. Référence à d'autres sections

- Maniement sûr: voir paragraphe 7
- Evacuation: voir paragraphe 13
- Protection individuelle: voir paragraphe 8
- Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

## ! SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

- Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
- Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées.
- Ne pas respirer les vapeurs.
- Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
- Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone d'utilisation.

#### Mesures générales de protection

- Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

#### Mesures d'hygiène

- Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).
- Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Travailler dans des locaux bien aérés.
- Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.
- Protéger la peau en appliquant une pommade.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

### ! Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker ou transporter avec des produits alimentaires.

### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Stocker dans des conteneurs scellés frais et sec.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

# ! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôle de l'exposition

### Protection respiratoire

Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

### Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

### Protection des yeux

lunettes de protection

### ! Autres mesures de protection

vêtement de protection

### Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

# ! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

### aspect

liquide

### Couleur

incolore

### Odeur

douce

### Seuil olfactif

non déterminé

## Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	11	20 °C			

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Température d'ébullition/plage d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Température de fusion / Point de congélation</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	non déterminé				
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>	non déterminé				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	1,12 g/cm <sup>3</sup>				
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>		20 °C			miscible en toutes proportions
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				

**Propriétés comburantes**

Aucune information disponible.

**Propriétés explosives**

Le produit n'est pas explosif.

**9.2. Autres informations**

voir fiche technique

---

**! SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Aucune information disponible.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions avec les acides et les oxydants forts.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas exposer au gel et à la chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

**! Substances à éviter**

Acide

Agent oxydant

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

**Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

---

**! SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant - risque de lésions oculaires graves.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	Pas d'effet sensibilisant connu.			
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	Pas d'effet sensibilisant connu.			

---

**! Remarques générales**

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.  
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

---

**! SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs**

Effet préjudiciable dans l'eau possible en raison de la variation du pH.

**! Comportement dans les stations d'épuration**

Le produit est une lessive alcaline. Avant introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

**! Remarques générales**

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

---

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations relatives au produit**

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**Produit de nettoyage recommandé**

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

**Remarques générales**

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	-	-	-
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	-	-	-
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	-	-	-
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> Aucune information disponible.			
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b> Aucune information disponible.			
<b>Informations diverses relatives au transport</b> Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.			

---

## ! SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
Aucune information disponible.
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique**  
Aucune information disponible.

---

## ! SECTION 16: Autres informations

**Les conseils relatifs à la formation**  
Voir fiche technique pour plus d'informations.

**Utilisation recommandée et restrictions**  
Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**  
Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!  
Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.  
S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.6

---

**! Source des principales informations**

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Office fédéral de l'environnement Allemagne (catégorie de danger pour l'eau)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.